

**MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS**

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 30 janvier 2023



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
ARRETES DU MAIRE**

**N°21/2023  
ARRETE PORTANT RESTRICTION  
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société NGE-EHTP chargée de réaliser le changement d'une plaque de recouvrement rue Louis Morel (face à La Poste) à ANNAY
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 30 janvier au 15 février 2023 rue Louis Morel (face à La Poste) pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

**Article 2** :

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner et de dépasser dans la zone des travaux,
- Rétrécissement de la chaussée,
- Limitation de la vitesse à 30 km/heure dans la zone des travaux,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux,

**Article 3** :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société NGE-EHTP chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

**Article 4** :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
  - Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
  - Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire  
Yves TERLAT